


Délibération du conseil municipal du 21 novembre 2024 - N°D2024_63

Publiée sur le site internet de la commune le : 26 novembre 2024
MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un novembre, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 13 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 11

Quorum atteint

Absents : 8

Dont 5 absents ayant donné pouvoir :

AZZOPARDI Karen ayant donné procuration à MASSAROTTI Yves

DEPOISIER Fabrice ayant donné procuration à CAPRI Brigitte

LEDRU Sindy ayant donné procuration à PASQUALIN Martine

MENEGON Daniel ayant donné procuration à LAURENSON David

PEPIN Nathalie ayant donné procuration à DUCROUX Elisabeth

Votants : 16

Secrétaire de séance : PASQUALIN Martine

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		MENEGON Daniel		X	DEPOISIER Fabrice		X
LAURENSON David	X		SCANU Stéphane	X		LEDRU Sindy		X
DUCROUX Elisabeth	X		BOUACHRAOUI Saïda	X		SIMONIN Marc		X
VALENTINI Christian	X		GENOVA Antonio	X		VOTTERO Cédric	X	
PASQUALIN Martine	X		PEPIN Nathalie		X	GLIERE Emeline		X
CAPRI Brigitte	X		AZZOPARDI Karen		X	DEPOISIER Mathieu		X
TINJOUD Denis	X							

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCFG N°16

VU la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;

VU la Loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) notamment l'article 64 ;

VU la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 5211-17 et L 5214-16 ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0041 du 07 décembre 2020 approuvant la modification n°15 des statuts de la CCFG ;

VU la délibération n° 174-2024 du conseil communautaire de la CCFG en date du 18 novembre 2024 approuvant la modification statutaire n° 16 ;

Vu la notification de la délibération précitée par le Président de la CCFG en date du 21 novembre 2024 ;

VU le projet de statuts n° 16 proposé ci-annexé ;

CONSIDÉRANT la nécessaire mise en conformité des statuts de la CCFG en vertu de l'article L.5214-16 du CGCT, notamment pour la compétence action sociale d'intérêt communautaire ;

CONSIDÉRANT le souhait des communes membres de transférer à la communauté de communes la compétence abattoir, dans la perspective d'adhérer à un syndicat mixte en cours de constitution, dont l'objet est la création et la gestion d'un abattoir public départemental ; Ainsi, il est présenté au conseil municipal un nouveau projet de statuts de la CCFG (n° 16) dont monsieur le Maire donne lecture après avoir rappelé les enjeux de cette modification.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les nouveaux statuts modifiés n° 16 de la CCFG, annexés à la présente.

La secrétaire de séance,



PASQUALIN Martine

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,



MASSAROTTI Yves